

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°207

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/

OBJET : Groupement de commandes entre la ville, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles pour la fourniture de masques en tissu pour le grand public adultes et enfants lavables - réutilisables, de masques chirurgicaux et FFP2 (ou KN95 ou équivalent), de masques avec fenêtre transparente et de gel hydro-alcoolique. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°126 du 8 juillet 2019 approuvant la création du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des écoles ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ;

Vu les articles L2113-6, L2113-7, L2113-8, L2124-1, L2124-2, L2125-1-1° et R2162-13 du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'au vu du contexte sanitaire et social lié à la COVID-19, il est nécessaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement dans ce domaine, de lancer un accord-cadre relatif à la fourniture de masques en tissu pour le grand public adultes et enfants lavables – réutilisables, de masques chirurgicaux et FFP2 (ou KN95 ou équivalent), de masques avec fenêtre transparente et de gel hydro-alcoolique ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la fourniture de masques en tissu pour le grand public adultes et enfants lavables – réutilisables, de masques chirurgicaux FFP2 (ou KN95 ou équivalent), de masques avec fenêtre transparente et de gel hydro-alcoolique, pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 et renouvelable deux (2) fois au maximum, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder trois (3) ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2023.

L'accord-cadre sera alloté compte tenu de la nature de l'acquisition, de la manière suivante :

Lot 1 : Masques tissus adultes

Lot 2 : Masques chirurgicaux + FFP2 (ou KN95 ou équivalent)

- Lot 3 : Gel Hydro-alcoolique
- Lot 4 : Masques avec fenêtre apparente
- Lot 5 : Masques tissus enfants

Les fournitures acquises via cet accord-cadre, feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans la limite annuelle suivante, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique et ce pour les 5 lots :

Montant minimum en € H.T	Montant maximum en € H.T
Pas de minimum	Pas de maximum

AUTORISE Madame le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer, avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-lmc118642-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANCLÉT

